

ARTCHEVAL

Saumur, Val de Loire, France

Arts visuels contemporains autour du cheval



Appel à projets de résidence de création artistique

Résidence : février/octobre 2022 - Exposition : octobre 2022-janvier 2023

Date limite de dépôt de dossier : le 3 décembre 2021 à minuit.

Contact : Marine Peters - mpeters@saumur.org

Sommaire

1. ARTCHEVAL
2. Conditions d'accueil de la résidence
3. Comment candidater ?
4. Description du Centre d'Art Contemporain Bouvet-Ladubay

1. ARTCHEVAL

CONTEXTE ET SITUATION

ARTCHEVAL a fêté en octobre 2020 son XXVIII^e anniversaire. Créé en 1993 par Jean-Paul Hugot, alors Maire de Saumur, et organisé depuis l'origine par le Comité Équestre de Saumur, cette exposition annuelle de création artistique contemporaine autour du cheval a pour objectif de :

- **Conforter la place de Saumur en tant que capitale mondiale des arts équestres**, suivant l'inscription de l'équitation française au Patrimoine immatériel de l'Humanité par l'UNESCO
(<https://ich.unesco.org/fr/RL/lequitation-de-tradition-francaise-00440>)

- **Offrir aux artistes un laboratoire de création contemporaine autour du cheval**

- **Offrir aux artistes un lieu de rencontre et d'échanges**, un objectif de création, un lieu d'exposition et de promotion

- **Partager avec les saumurois et tout public français ou étrangers** : une découverte de l'art contemporain, une évocation du cheval cher à Saumur, à travers le travail d'une sélection d'artistes

- **Offrir aux publics scolaires** de Saumur et de son agglomération un lieu de rencontre et de découverte de l'art contemporain, un espace de création encadré

CONCEPT

Sur l'impulsion de son organisateur, le **Comité Équestre de Saumur**, ARTCHEVAL a pris une nouvelle forme en 2020 en proposant une résidence artistique. Cela permet à l'artiste de s'impregner de la culture de l'équitation pratiquée à Saumur et sur son territoire, notamment à travers l'observation des chevaux, les hommes, femmes et enfants qui vivent ce travail et cette passion.

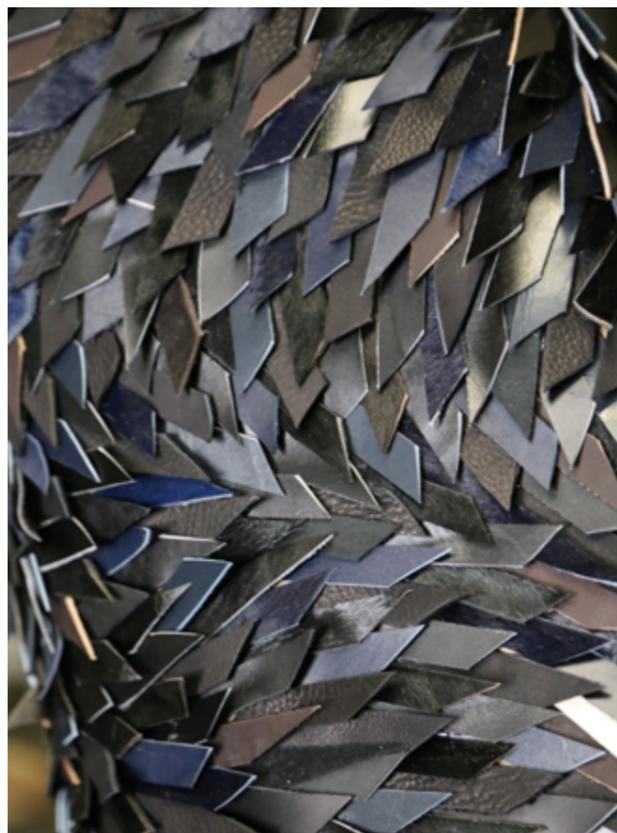
Une exposition à l'automne 2022, de la mi-octobre à début janvier 2023, au Centre d'Art Contemporain Bouvet Ladubay conclura le projet pour présenter les œuvres créées en résidence à Saumur.

Les lieux de résidences : en début d'année 2022, **Bouvet-Ladubay** à Saumur ainsi que **l'Abbaye de Fontevraud** accueilleront sur plusieurs semaines les **3 artistes sélectionnés**. Ils s'installeront en résidence pour créer des œuvres qui présentent leur regard singulier sur le cheval et le territoire saumurois.

Ils sont invités à réaliser des pièces inédites spécifiquement pour l'exposition. Les œuvres seront conçues pour être installées au sein du **Centre d'Art Bouvet-Ladubay** le temps de l'exposition.

Sur place, l'équipe du Comité Équestre de Saumur et ses partenaires accompagneront les artistes en résidence dans les divers aspects de leurs recherches en les mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de leurs projets. Le commissariat d'exposition sera tenu par Monsieur Emmanuel Morin, directeur artistique et culturel de l'Abbaye Royale de Fontevraud.

De cette immersion, naîtra une exposition collective, au Centre d'Art Contemporain Bouvet-Ladubay, où le cheval sera le fil rouge entre les différents artistes qui délivreront alors leur regard sur un territoire marqué par la tradition équestre.



Camille Bellot : Exposition Échappé(es) - Résidence ARTCHEVAL 2021

2.CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA RESIDENCE

Période : le projet se déroule en 5 phases, entre février 2022 et janvier 2023.

Durée :

Phase 1 : résidence in situ : mars à juillet 2022 (hors mois de juin) : arrivée de l'artiste, immersion, rencontre avec les partenaires et la population locale, conception du projet, médiation et création. Une durée de 3 à 5 semaines maximum, soit 25 jours de travail (en 3 fois maximum) en résidence au Centre d'Art Bouvet-Ladubay, définie par un planning entre le Comité Équestre et les artistes.

Phase 2 : finalisation en résidence ou à l'atelier de l'artiste selon le projet de ce dernier.

Phase 3 : restitution de la résidence : juillet-septembre 2022 : visuels et textes de communication et de médiation.

Phase 4 : Exposition : octobre 2022 – janvier 2023. Installation des œuvres dans le Centre d'art Contemporain la semaine du vernissage. Le vernissage se déroulera le 28 octobre 2022 (sous réserve de modification).

Phase 5 : démontage : du 20 au 23 janvier 2023 : retrait des œuvres du Centre d'art Contemporain (sous réserve de modification).

Nombre d'artistes accueillis : 3 artistes

Défraiement et matériel :

Les frais de déplacement domicile/Saumur seront remboursés aux artistes sur présentation de factures pour 3 allers/retours maximum. (*Budget de frais de déplacement pour un montant maximum de 2 000 euros.*)

Le matériel propre à la création sera remboursé sur facture, dans la limite d'un budget maximum de production de 2 000 euros.

Rémunération : chacun des artistes recevra une bourse de 3 000 euros comprenant honoraires ainsi que besoins personnels.

Conditions d'accueil et hébergement : hébergement sur le site du Centre d'Art Contemporain, pas de déplacement à prévoir. L'artiste est autonome dans sa production, il est invité à prévoir son outillage.

Conditions de candidature : Ce projet est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française ou anglaise et disposant d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France. 70 % du temps en résidence sera réservé à la création propre et 30 % du temps à des rencontres avec les différents publics.

Critères de sélection : Les artistes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Qualité artistique du projet
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique de Saumur et des aspects de son territoire
- Perspectives d'intégration dans le cadre du centre d'art contemporain Bouvet-Ladubay
- Faisabilité du projet

Cadre juridique : Une convention de résidence spécifiant les engagements du Comité Équestre de Saumur, de la maison Bouvet-Ladubay et ceux des artistes accueilli(e)s, sera signée au début de la résidence.

Les artistes devront justifier d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, sécurité sociale, Agessa...) et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

3. COMMENT CANDIDATER ?

Le dossier de candidature doit comporter :

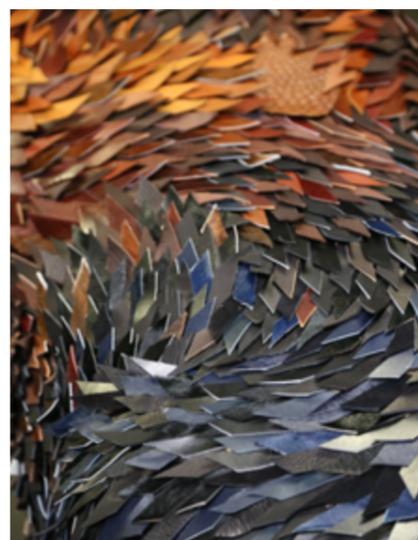
- Une lettre de motivation.
- Une biographie / curriculum vitae.
- Une présentation de la démarche artistique et une sélection des travaux précédents et des expériences artistiques professionnelles sous forme de portfolio avec visuels et textes (dans la limite de 20 pages).
- Une note d'intention (maximum 3000 signes).
- Un budget de création.
- Des propositions de rencontres à destination des publics pendant la résidence.
- Les coordonnées administratives et financières.

Date limite de dépôt des projets : **3 décembre 2021 à minuit.**

Le dossier de candidature doit être transmis par mail et au format .pdf uniquement à : mpeters@saumur.org

Suite à une réunion du comité de sélection, une décision sera rendue en janvier 2022 au plus tard.

Pour plus d'informations : Vous pouvez nous contacter par mail mpeters@saumur.org ou via notre site web : www.saumur.org & réseaux sociaux : @saumurcheval



Camille Bellot
Exposition Échappé(es)
Résidence ARTCHEVAL 2021



Hélène Milakis
Exposition Échappé(es)
Résidence ARTCHEVAL 2021



Damien Rouxel
Exposition Échappé(es)
Résidence ARTCHEVAL 2021

4. DESCRIPTION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les artistes produits en résidence sont sélectionnés par un comité de professionnels reconnus.

Ils sont pour la plupart à l'origine du projet ARTCHEVAL créée en 1993.

Le comité de sélection se compose de Monsieur Guy de Labretoigne (*expert*), Monsieur Christian Renonciat (*artiste*), Monsieur Jean-Louis Sauvat (*artiste*), Monsieur Joël Person (*artiste*), Madame Juliette Monmousseau (*Directeur Général Adjoint de Bouvet-Ladubay*), Monsieur Xavier Libbrecht (*collectionneur*), Monsieur Jean-Louis Gouraud (*écrivain-éditeur*), Monsieur Emmanuel Morin (*Directeur artistique et culturel à l'Abbaye Royale de Fontevraud*).

Le producteur (Comité Équestre de Saumur) n'intervient pas dans le processus de sélection des artistes.

5. DESCRIPTION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN BOUVET-LADUBAY



La vocation du Centre d'Art Contemporain est de réanimer en plein cœur du Val de Loire le plaisir et l'esprit de "La Renaissance".

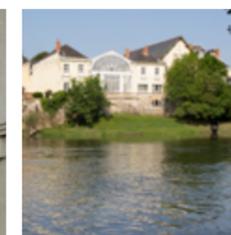
Le Centre d'Art Contemporain composé de 9 salles d'exposition et d'un hall-librairie, s'étend sur près de 800m².

Ce lieu a été inauguré en 1992, sous le parrainage de Gonzague Saint-Bris et la direction artistique de Benoît Lemerrier. « *Nous avons, avec modestie, mais vigueur, participé à mieux faire connaître la création contemporaine aux habitants de la région et aux touristes de passage. En proposant une programmation très large, nous permettons au visiteur de se confronter directement aux œuvres, de les aimer ou de les refuser, en tout cas d'affiner son propre goût et sa propre réflexion* » explique Benoît Lemerrier.

De nombreux artistes ont exposé dans le Centre d'Art Bouvet Ladubay : [Découvrez l'annuaire des artistes](#)



Entrée / Cour du Centre d'Art Contemporain Bouvet
Ladubay – Verrière 19ème



Vue de la rivière Le Thouet
du Centre d'Art Contemporain
Bouvet Ladubay, ce
cours d'eau se jette dans la
Loire à 1km

Plan général Centre d'Art Contemporain Bouvet-Ladubay

